



MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision d'élaborer le message :	Le Conseil administratif	10.02.2021	CSE
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	20.10.2020	CSE
Présentation à la Commission des Finances :	FAE	04.03.2021	JT
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	08.03.2021	CL

MESSAGE AU CONSEIL ADMINISTRATIF

« CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 50'000.- DESTINE AUX BONS DE CONSOMMATION »



TABLE DES MATIERES

1. HISTORIQUE.....	3
2. SITUATION ACTUELLE.....	3
3. PROLONGATION ET RENFORCEMENT DU CONCEPT	3
3.1. PROLONGATION	3
3.2. RENFORCEMENT	4
4. CALENDRIER.....	4
5. IMPACT FINANCIER ET EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
6. CONCLUSION	5

1. HISTORIQUE

Le 5 octobre 2020, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a approuvé un crédit supplémentaire de CHF 290'000.- en vue de soutenir les commerces locaux par la distribution de bons d'achat de CHF 20.- à chaque habitant.

Dans la foulée de cette décision, le Conseil administratif a lancé la mise en œuvre du concept de distribution de ces bons. Réalisés sous forme papier avec des codes permettant de garantir que chaque document puisse faire l'objet d'un usage unique, quelque 13500 bons sont parvenus à leurs destinataires au début du mois de décembre, précisément au moment de la levée de certaines restrictions touchant les restaurants et les commerces.

Initialement prévue jusqu'à fin décembre 2020, cette action a fait l'objet d'une prolongation jusqu'à fin mars 2021, les montants nécessaires ayant été provisionnés pour être imputés sur les comptes 2020.

Depuis le mois de décembre, plus de 70 commerçants versoisiens acceptent les bons ainsi émis. Ils les scannent au moyen d'une application téléphonique gratuitement mise à disposition ou par la saisie du code du bon sur le site internet dédié à cet usage. Le service des Finances de la ville de Versoix paye, à la fin de chaque mois, le montant des bons saisis par chaque commerçant.

Très simple, ce système fonctionne à satisfaction de tous.

2. Situation actuelle

Dans la perspective d'envisager une possible suite à cette action, le Conseil administratif a fait le point de la situation le 24 février, de façon à savoir combien de bons sont utilisés et quels sont les impacts financiers. La fermeture des commerces et des restaurants a inévitablement un impact sur la consommation. Cependant, plus de 4700 bons d'achats sont utilisés au 18 février. Cela correspond à un montant de CHF 94'000,-, soit environ 35% du montant voté par le Conseil municipal en octobre 2020.

Le Conseil administratif est très satisfait du taux d'utilisation. En comparaison avec d'autres communes ayant mis en œuvre des politiques voisines ou similaires, le taux d'utilisation est important. Cela est sans doute lié à l'adressage nominatif réalisé en octobre, lequel a permis à chaque habitant de Versoix de recevoir personnellement son bon d'achat.

Au-delà de cette satisfaction, le Conseil administratif constate que les objectifs voulus ne sont pas atteints et que le montant du crédit n'est pas encore totalement utilisé.

Sur cette base, le Conseil administratif propose une prolongation et une adaptation du concept, de façon à permettre de poursuivre l'utilisation des bons déjà émis et d'en émettre de nouveaux, selon un concept de distribution légèrement différent.

3. Prolongation et renforcement du concept

3.1. Prolongation

Compte tenu du nombre de bons valorisés à la date du 18 février, il paraît clair que la totalité des bons ne sera pas utilisée jusqu'à la fin du mois de mars 2021. Le Conseil administratif propose, dès lors, de repousser la date de validité des bons à fin septembre 2021. L'esprit du crédit complémentaire voté le 5 octobre 2020 serait ainsi pleinement respecté. Le montant de CHF 290'000.- provisionné dans les comptes 2020 sera utilisé pour financer cette action.

3.2. Renforcement

Le soutien à l'économie locale fait partie des axes forts de l'action que mène le Conseil administratif depuis le mois de juin 2020. Ce soutien s'est traduit par la première opération menée ci-dessus. Avec la fin des travaux de la route de Suisse et des places adjacentes, un renforcement de l'attractivité des commerces devrait être perceptible sitôt... que ceux-ci pourront ouvrir leurs portes normalement.

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la réouverture progressive de commerces qui va intervenir au cours des prochains mois, le Conseil administratif imagine qu'un renforcement de l'action décidée en octobre 2020 pourrait être judicieux. A l'instar d'autres villes, il imagine cependant que l'effort de la collectivité publique doit être complémentaire à celui des habitants.

Dans cette perspective, le Conseil administratif est d'avis que des bons de CHF 20.- pourraient être vendus par la ville de Versoix au prix de CHF 15.- Cette prise en charge de CHF 5.-/bon constitue une subvention à l'économie locale de 25%. Par souci d'équité et pour permettre à une grande partie de la population de bénéficier de cette action, le nombre de bons pouvant être achetés par utilisateur serait limité à 5 par personne, adulte ou enfant. Pour une famille de quatre personnes, cela représente un avantage de CHF 100.-.

Toujours dans le souci de permettre à cette action de s'inscrire dans la durée, le Conseil administratif propose de fixer le montant maximal à disposition à CHF 50'000.-, ce qui correspond à 10'000 bons. A l'instar de ce qui est prévu pour la prolongation de l'action lancée en 2020, le délai d'utilisation de ces bons supplémentaires devrait être fixé à fin septembre 2021.

4. Calendrier

En cas d'acceptation par le Conseil municipal de ce crédit supplémentaire lors de la séance du 8 mars 2021, une continuité de l'action entreprise en 2020 est garantie. La prolongation de la durée de validité des bons est une manipulation informatique à gérer et ne pose pas de problèmes. La comptabilisation des bons est aussi gérée et seule une prolongation du contrat de gestion avec le fournisseur informatique est nécessaire.

L'émission des quelque 10'000 nouveaux bons fera l'objet d'un développement nouveau visant à permettre la vente dématérialisée des bons, vraisemblablement au travers du site internet de la ville de Versoix. A ce stade, les incidences ne sont pas précisément mesurées, mais restent minimes. Au cas où ces coûts seraient excessifs, le Conseil administratif renoncera à la dématérialisation et se contentera d'imprimer les bons, à l'instar de ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

Dans tous les cas, les nouveaux bons seront disponibles et pourront être achetés dès le 1^{er} avril. D'autres actions pourraient être envisagées au-delà du 30 septembre 2021.

5. Impact financier et en termes de développement durable

Sur le plan financier, les comptes 2021 de la Ville de Versoix seront impactés par une dépense supplémentaire maximale de CHF 50'000.-, laquelle complète les CHF 290'000.- votés en octobre 2020.

En termes de développement durable, l'opération s'inscrit dans les principes du développement durable, dans la mesure où elle favorise la consommation locale et le

renforcement du commerce de proximité. Cette dimension locale permet de limiter les déplacements et a un impact sur la réduction des gaz à effet de serre.

6. Conclusion

Sur la base de l'exposé des motifs ci-dessus, le Conseil administratif prie le Conseil municipal d'approuver la prolongation et le renforcement de l'action de soutien aux commerces versoisens par le biais de bons de consommation en acceptant le crédit supplémentaire de CHF 50'000.- à imputer dans les comptes 2021, sous déduction du montant déjà provisionné dans les comptes 2020.